

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_3_7

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 35

**Objet : Vote des Budgets
primitifs 2024**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 19 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited , ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame HAYE Nadia, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GIRARD Régis

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame ARNAUD Magdalena
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le projet de territoire validé le 19 juillet 2022

Considérant le débat sur les orientations budgétaires exposées en conseil du 20 février 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE à l'unanimité les budgets primitifs 2024 du budget principal et budgets annexes qui s'équilibrent en dépenses et recettes de la façon suivante :**

<i>budgets</i>	BP 2024
<i>budget principal</i>	
<i>section de fonctionnement</i>	13 853 354,67
<i>section d'investissement</i>	4 658 601,32

budget annexe portage repas	
section de fonctionnement	189 826,35
section d'investissement	27 696,35

budget annexe Service à la personne	
section de fonctionnement	1 384 364,94
section d'investissement	78 365,62

budget annexe za la chabirandière	
section de fonctionnement	202 650,76
section d'investissement	222 736,50

budget annexe la croix des vignes	
section de fonctionnement	177 016,71
section d'investissement	153 523,71

budget annexe za avenir 2	
section de fonctionnement	267 392,18
section d'investissement	288 716,84

budget annexe l'alière	
section de fonctionnement	148 256,50
section d'investissement	148 255,30

budget annexe locaux commerciaux	
section de fonctionnement	42 670,93
section d'investissement	845 752,78

budget annexe photovoltaïque	
section de fonctionnement	29 151,30
section d'investissement	41 140,73

budget régie sictom	
section de fonctionnement	3 579 327,60
section d'investissement	1 077 820,99

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 19/03/2024
Publié le 22/03/2024
Transmis en sous-préfecture le 22/03/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU




